



Succession droit de propriete

Par **adh**, le **03/09/2009** à **21:51**

Bonjour,

ma grand-mère vient de décéder. Elle avait 2 fils. Mon père est décédé. Je vais être contactée très prochainement par le frère de mon père pour régler les droits de succession. Seulement ma grand-mère veuve très jeune vivait dans la maison de ses parents. Au décès de ses parents, sa soeur a réclamé la part de la maison. Ma grand-mère à l'époque n'avait pas les revenus pour garder la maison.

C'est donc son fils aîné, le frère de mon père qui a acheté la maison (acte qui s'est fait devant notaire). Mon père à l'époque encore mineur n'a jamais été au courant sauf 1 mois avant son décès. Je ne vous explique pas le choc.

Aucun document de notaire n'a été présenté.

Histoire un peu compliquée...

Ma question est : est-ce normal que mon père a été mis à l'écart pour cet acte?

merci pour votre aide.